

Recensement agricole 2020

Main-d'œuvre et externalisation des travaux Une montée en puissance de la main-d'œuvre salariée

En 2020, 55 400 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations bretonnes, soit 19 % de moins qu'en 2010. Le volume de travail de ces travailleurs permanents diminue plus modérément : il représente 46 600 équivalents temps plein (ETP), soit une baisse de 12 % sur la décennie. Parmi les effectifs permanents, l'emploi salarié non familial s'accroît de 10 % en nombre de personnes et de 15 % en ETP, en lien avec l'augmentation de la taille des exploitations.

En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 51 400 ETP, en baisse de 10 % sur dix ans. Si les exploitations d'élevage regroupent plus de la moitié des emplois, le maraîchage et l'horticulture occupent davantage de salariés que les autres types d'exploitation. L'externalisation est plus présente en Bretagne, terre d'élevage, qu'au niveau national. En effet, les exploitations d'élevage ont recours à ces services pour la conduite des ateliers végétaux.

Deux travailleurs agricoles permanents sur trois sont les chefs d'exploitation ou coexploitants

En 2020, la Bretagne compte 26 300 exploitations agricoles. 55 400 personnes y travaillent de façon permanente. La gestion des exploitations demeure largement familiale (88 % des coexploitants sont de la même famille que le chef d'exploitation).

Les travailleurs permanents agricoles regroupent le chef d'exploitation (*tableau*) et ses éventuels coexploitants (66 %), les membres de leur famille qu'ils emploient (11 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (23 %).

Le volume total de l'emploi, y compris le travail effectué par un prestataire externe, est de 53 000 ETP. La main-d'œuvre permanente en représente 88 %, la main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière 8 % et les prestataires externes (Cuma, ETA...) 3 %.

Si le nombre de personnes travaillant de façon permanente sur les exploitations diminue de 19 % en 10 ans, le volume de travail de ces travailleurs permanents (46 600 ETP) diminue de 12 %. L'agrandissement des exploitations favorise probablement les capacités d'embauche à temps plein.

L'évolution de la structure des exploitations induit un recours accru au salariat

Le nombre de personnes travaillant

dans les exploitations et, dans une moindre mesure, le volume de travail diminuent. Néanmoins, le volume de travail des salariés permanents non familiaux et celui de la main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière connaissent une hausse significative, respectivement de 15 % et de 20 %, entre 2010 et 2020. Parallèlement, alors que le nombre d'exploitations familiales diminue de 41 %, celui des formes sociétaires (EARL, Gaec...) ne connaît qu'une légère baisse : 2 %. Ces exploitations en sociétés emploient plus de salariés. Le volume de travail mobilisé au sein des exploitations sous forme sociétaire (40 200 ETP) augmente de 5 % en dix ans et représente 78 % de la main-d'œuvre en 2020 (contre 67 % en 2010).



Tableau

Évolution de la main-d'œuvre agricole en Bretagne entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations)	34 447	26 347	- 23,5
<i>dont sous statut individuel</i>	18 758	11 042	- 41,1
<i>sous forme sociétaire</i>	15 689	15 305	- 2,4
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	68 086	55 392	- 18,6
Chef d'exploitation ou coexploitant	46 693	36 424	- 22,0
Main-d'œuvre familiale permanente	9 895	6 320	- 36,1
Total chefs, coexploitants et familiaux	56 588	42 744	- 24,5
Salarié permanent non familial	11 498	12 648	10,0
Volume de travail mobilisé sur l'année (nombre d'ETP) ¹	57 125,6	51 390,1	- 10,0
Chef d'exploitation ou coexploitant	38 530,9	31 377,0	- 18,6
Main-d'œuvre familiale permanente	5 103,3	4 285,5	- 16,0
Total chefs, coexploitants et familiaux	43 634,1	35 662,5	- 18,3
Salarié permanent non familial	9 523,5	10 943,6	14,9
Saisonnier ou occasionnel	3 968,0	4 750,1	19,7
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (nombre d'ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	18 869,1	11 147,9	- 40,9
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	38 256,5	40 242,1	5,2
Volume de travail réalisé par un prestataire (nombre d'ETP estimé)		1 637,3	
Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole)	186,4	283,2	51,9
ETA (Entreprise de travaux agricoles)	871,1	960,8	10,3
Autre type de prestataire		393,3	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économiques et financiers qui ne sont pas chefs d'exploitation (34 ETP en Bretagne).

Lecture : en 2020, la Bretagne compte 26 347 exploitations, soit 23,5 % de moins qu'en 2010.

Champ : hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

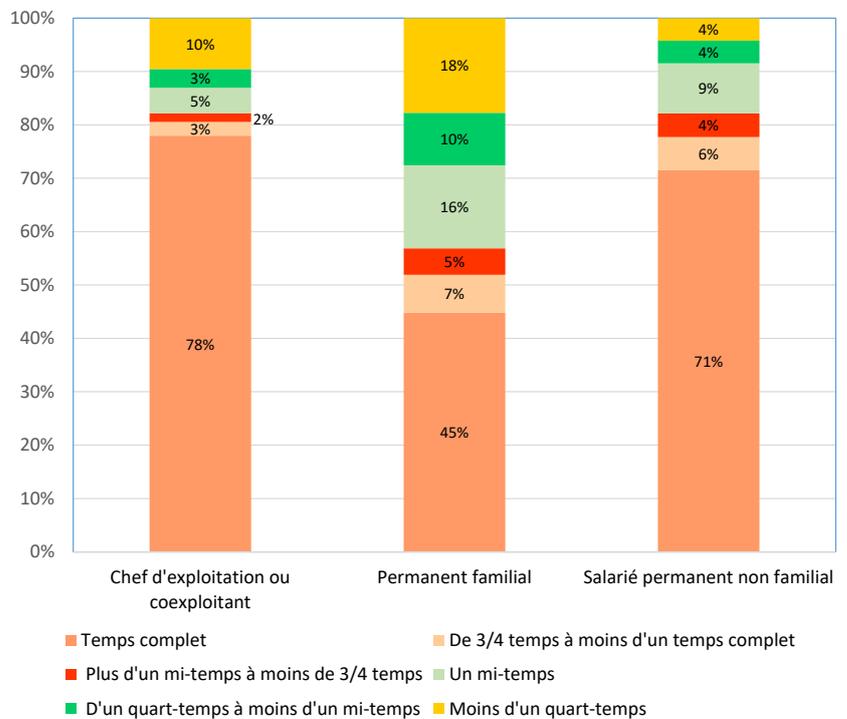
La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

En 2020, 78 % des exploitants et coexploitants travaillent à temps plein sur les exploitations (*graphique 1*), soit 10 % de plus que la moyenne nationale. Cette part était de 82 % en 2010. Les permanents familiaux travaillent plus souvent à temps partiel, même si 45 % d'entre eux sont à temps complet, contre 35 % au niveau national. Les salariés permanents non familiaux travaillent quant à eux à temps plein dans 71 % des cas, et à moins d'un mi-temps pour 8 % d'entre eux.

Un recours plus intensif à l'emploi dans le maraîchage et/ou horticulture

Les exploitations laitières (14 685 ETP), les plus nombreuses, et les exploitations hors-sol, porcs et/ou volailles (11 945 ETP), représentent à elles seules plus de la moitié du volume total d'emploi. C'est le maraîchage et/ou horticulture qui mobilisent le plus de main-d'œuvre à l'échelle de l'exploitation, avec en moyenne 5,5 ETP par exploitation contre respectivement 2,1 ETP

Graphique 1
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020

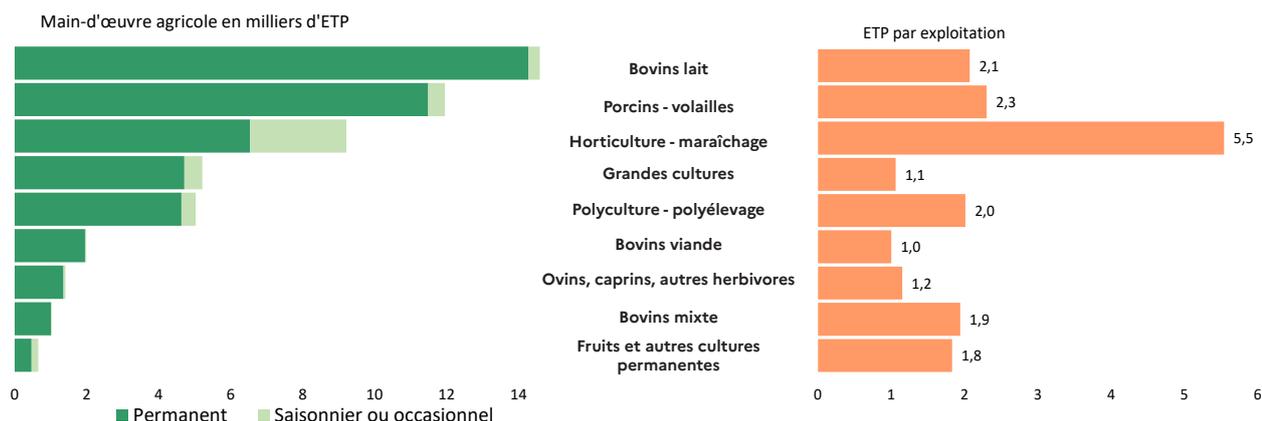


Lecture : en Bretagne en 2020, 78 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Graphique 2 Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Bretagne en 2020, 14 300 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations bovins lait, ainsi que 410 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation bovins lait emploie 2,1 ETP. Champ : hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

pour les exploitations laitières et 2,3 ETP pour les exploitations hors-sol (graphique 2). Le salariat représente 4,0 ETP dans les exploitations de maraîchage et/ou horticulture contre 0,3 ETP dans les exploitations laitières et 0,9 ETP dans les exploitations hors-sol. Les grandes cultures et les exploitations d'élevage viande mobilisent,

quant à elles, tout juste 1 ETP par exploitation. L'emploi saisonnier ou occasionnel est principalement mobilisé en maraîchage et/ou horticulture, tant au niveau régional (56 % des ETP occasionnels), qu'au niveau de l'exploitation (29 % de la main-d'œuvre totale). Enfin, si le secteur de la culture fruitière et/ou autres cultures permanentes ne représente que 4 % de la main-d'œuvre agricole saisonnière ou occasionnelle bretonne, au niveau de l'exploitation, sa part atteint 29 %, comme en horticulture et/ou horticulture.■

tière et/ou autres cultures permanentes ne représente que 4 % de la main-d'œuvre agricole saisonnière ou occasionnelle bretonne, au niveau de l'exploitation, sa part atteint 29 %, comme en horticulture et/ou horticulture.■

L'externalisation, particulièrement développée en Bretagne, croît avec la taille des exploitations

En 2020, 80 % des exploitations bretonnes ont eu recours à des prestations de service réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire. Ce type de services est ainsi particulièrement développé en Bretagne. Au niveau national, 56 % des exploitations y font appel. La quasi-totalité des élevages laitiers s'adresse à des prestataires extérieurs (95 % des élevages laitiers purs et 89 % des élevages mixtes lait/viande). Plus de 80 % des autres types d'élevage (à l'exception des éleveurs ovins) y font appel. Ces prestations concernent principalement les productions végétales : 77 % des exploitations y ont recours, alors que les travaux liés à l'élevage ne sont externalisés que dans 14 % des cas, majoritairement dans les exploitations porcines et laitières.

Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de

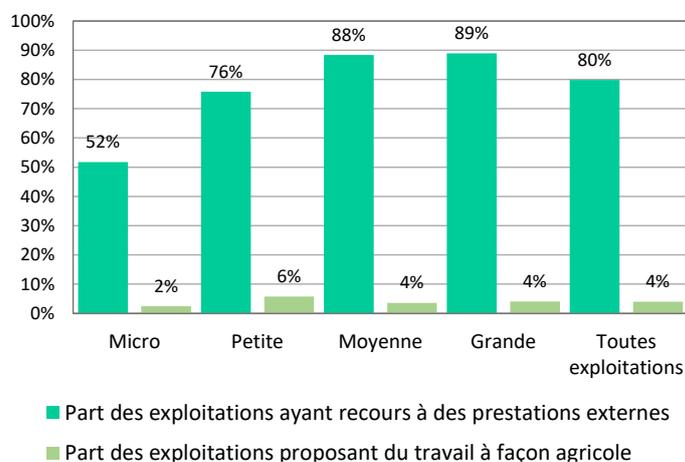
l'exploitation est important, même si là encore, en Bretagne, les micro exploitations y font appel de manière significative (52 % contre 28 % au niveau national).

Le travail à façon, à l'inverse, n'est

que très peu proposé en Bretagne, 4 % contre 7 % en France où les grandes ou moyennes exploitations le proposent le plus (respectivement 12 % et 10 %).

Graphique

Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : en Bretagne en 2020, 52 % des micro exploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 2 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations. Champ : hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les Gaec). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **Entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole » - Agreste Études n°4 – Décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 – Près de la moitié des exploitations bretonnes dirigées par des agriculteurs de 55 ans ou plus » - Agreste Études n°2 – Juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n°5 – Décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 – Le volume de travail agricole des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans » - Agreste Primeur n°11 – Juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 – Les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior » - Agreste Primeur n°10 – Juillet 2022

Site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

Site Draaf Bretagne, rubrique RA 2020 :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-resultats-du-recensement-agricole-2020-r668.html>



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et
économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tel : 02 99 28 22 30
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédaction en chef et composition : Sylvie lesaint
Rédacteur : Jean-Pierre Devin
ISSN : 2739-7076
© Agreste 2022